

1. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE au poste d'Administrateur Indépendant

Conformément à la législation en vigueur, notamment les dispositions du règlement n° 04/08/CEMAC/UMAC/COBAC relatif au gouvernement d'entreprise dans les établissements de crédit de la communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale et sur décision du conseil d'administration relative à la désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration

Est considéré membre indépendant au sens du règlement, toute personne n'ayant pas de liens avec EXPRESS EXCHANGE FINANCIAL ou avec ses actionnaires ou ses dirigeants de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle.

2. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les candidats éligibles au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration doivent remplir les conditions CI DESOUS

Les candidats au poste d'administrateur indépendant doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de Compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après

2-1. Conditions juridiques :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit

- Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne se trouvant pas dans l'une des situations ci-dessous :
 - Être déclaré(e) par jugement interdit(e) de gérer ou diriger des sociétés, mineur(e),

incapable ou condamné(e) à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques

- Être condamné(e) pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ou, en raison de sa charge ne peut exercer le commerce

- Être fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ;

- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- Ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évasion fiscale, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite ;
- N'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute ;
- Ne doit pas être révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la Banque Centrale;
- Ne doit pas être dans une situation où il est établi sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation.

2-2. Conditions relatives aux conflits d'intérêts :

Le candidat, au poste d'Administrateur indépendant, ne doit pas être actionnaire à EXPRESS EXCHANGE FINANCIAL et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions. Il doit en outre répondre aux conditions ci-après :

- N'avoir à la date de la candidature au poste d'Administrateur Indépendant aucun intérêt direct ou indirect avec EXPRESS EXCHANGE FINANCIAL , l'un de ses actionnaires ou ses administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;
 - Doit respecter les conditions d'indépendance telle ne détenant pas, lui-même, son conjoint, ses ascendants et descendants de premier degré, une participation directe ou indirecte dans le capital de l'établissement ;
 - Ne doit pas être, en même temps, membre de Conseil d'Administration d'une autre banque ;
 - Ne doit pas siéger dans plus de trois conseils d'administration ou conseil de surveillance en qualité de membre indépendant ou représentant des actionnaires minoritaires ;
- Ne doit pas être interdit par aucune disposition légale ou réglementaire particulière, de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de conseil d'administration ;

2-3. Conditions de qualifications scientifiques, compétences et expériences :

Le candidat au poste d'administrateur Indépendant doit :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans les domaines de

l'Economie, de la Gestion, de la Finance et de la Banque ;

- Avoir une expérience dans les spécialités de l'Audit ou des Risques ;
- Avoir une compréhension appropriée des différents types d'activités bancaires et financières importantes de l'établissement et une capacité d'analyse développée.

3. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- Une demande de candidature au poste d'Administrateur Indépendant au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de EXPRESS EXCHANGE FINANCIAL le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Un Curriculum Vitae (Annexe 1) ;
- La fiche signalétique de candidature dûment remplie et signée (Annexe 2) ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment signée et légalisée attestant qu'il répond notamment aux critères d'éligibilité indiqués (Annexe 3) ;
- Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat ;
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

Les candidats s'engagent à communiquer à EXPRESS EXCHANGE FINANCIAL tout document ou information qu'ils jugent indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Le dossier de candidature doit parvenir à EXPRESS EXCHANGE FINANCIAL au plus tard le 30 mai 2025

- par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par ou par porteur, contre décharge, AU SECRETARIAT

l'adresse suivante : Siège social de EXPRESS EXCHANGE FINANCIAL,

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de EXPRESS EXCHANGE FINANCIAL doit porter la mention apparente

suivante :

« Ne pas ouvrir – Candidature au poste d’administrateur indépendant »

- ou par courrier électronique à l’adresse suivante : :

online @expressexchangefinancial.cm

4. CHOIX DES CANDIDATS

La liste des candidats éligibles sera arrêtée par le Comité de Nomination et Rémunération compte tenu du respect des conditions exigées. Le candidat sélectionné sera informé de sa sélection conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. La nomination de l’Administrateur indépendant sera soumise à l’approbation de l’Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d’administration, après avis du Comité de nomination et rémunération, peut déclarer les résultats de l’appel à candidature infructueux.

EXPRESS EXCHANGE FINANCIAL se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel à candidature

sans que le(s) candidat(s) même retenu(s) ne puisse(nt) réclamer aucune indemnisation.

ANNEXE 1 : CURRICULUM VITAE

INFORMATIONS GENERALES

Nom de famille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° pièce d'identité - pays/date d'émission :

Adresse actuelle :

Téléphone :

Adresse électronique :

FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES

| Intitulé diplôme | Nom de l'établissement | Date/durée | Domaines d'études |
|------------------|------------------------|------------|-------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATS

| Formation | Nom de l'établissement | Date/durée | Observations |
|-----------|------------------------|------------|--------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

EXPERIENCE dans la spécialité ou le secteur bancaire / financier

| Formation/Titre du poste | Organisation/Entreprise | Principales Responsabilités Domaines d'expertise | Date/durée |
|--------------------------|-------------------------|---|------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Membre dans d'autres Organes d'Administration/de Direction

| Formation/Titre du poste | Organisation/Entreprise | Principales Responsabilités Domaines d'expertise | Date/durée |
|--------------------------|-------------------------|---|------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Formation/Titre du poste

AUTRES COMPETENCES

.....

.....

LANGUES

.....

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Tunis, le Signature

ANNEXE 2 : FICHE SIGNALÉTIQUE DE CANDIDATURE

| | | | |
|----------------------|--------------------|---------|--|
| Nom et Prénom | | | |
| CIN (1) N° | N° | Delivre | |
| | | à..... | |
| Profession/Qualité | | Le | |
| | | | |
| Diplômes obtenus (2) | | | |

| | |
|------------------------------|---|
| | <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> |
| Expériences professionnelles | <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> |
| Adresse | <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> |
| Téléphone Fixe | <p>.....</p> <p>.....</p> |

| | |
|---------------------------------------|--|
| GSM | |
| E-mail | |
| Autres informations | |
| Membre de Conseil d'Administration | Oui <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> non Si oui préciser le nombre |

- (1) Joindre une copie de la CIN
- (2) Joindre les copies des diplômes
- (3) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle
- (4) Joindre les justificatifs des fonctions exercées

ANNEXE 3 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (Nom et Prénom) :

Titulaire de la carte d'identité nationale n°..... Délivrée à : le :

.....

Faisant élection de domicile au :

Candidat(e) au poste d'Administrateur Indépendant au Conseil d'Administration de
EXPRESS EXCHANGE FINANCIAL déclare formellement sur l'honneur :

• Ne pas être frappé(e) des interdictions prévues par l'article 193 du Code des Sociétés
Commerciales, à savoir :

- Être failli(e) pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en
faillite ;

- Être déclaré(e) par jugement interdit(e) de gérer ou diriger des sociétés, mineur(e),
incapable ou condamné(e) à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions
publiques ;

- Être condamné(e) pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre
public, ou aux règles régissant les sociétés, ou, en raison de sa charge ne peut exercer le
commerce ;

- Être fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de
tutelle ;

- N'a pas fait objet d'un jugement irrévocable pour faux en écriture, vol, abus de confiance,
escroquerie extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, soustraction commise par dépositaire
public, corruption ou évasion fiscale, émission de chèque sans provision, recel des choses
obtenues à l'aide de ces infractions ou infraction à la réglementation des changes ou à la
législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du
terrorisme ;

- N'a pas fait objet d'un jugement irrévocable de faillite ;

- N'a pas fait l'objet d'une sanction de radiation dans l'exercice d'une activité
professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;

- N'a pas été établi pour la Banque Centrale responsable dans la mauvaise
gestion d'une Banque ou d'un Etablissement financier ayant causé des difficultés qui ont
rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de

résolution ou à la liquidation.

Adresse

.....

Téléphone Fixe :

GSM :

E-mail

.....

Autres informations

.....

.....

Membre de Conseil

d'Administration (4)

Oui ≤ Non ≤

Si oui préciser le nombre :

(1) Joindre une copie de la CIN

(2) Joindre les copies des diplômes

(3) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle

UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

Définition

Administrateur indépendant: administrateur non-exécutif de l'établissement de microfinance qui n'entretient pas de relations d'affaires, familiales ou autres liens avec l'établissement assujetti ou une autre société de son groupe ainsi que les membres de leurs organes exécutifs respectifs, qui puissent compromettre l'exercice de sa liberté de jugement

Rôles

Le rôle de l'administrateur indépendant consiste à **défendre en toutes circonstances l'intérêt de la société et à promouvoir un alignement avec les intérêts des différentes parties prenantes de l'entreprise.**

Participer en toute objectivité aux travaux du conseil d'administration

Renforcer le fonctionnement du Conseil d'Administration et les règles de gouvernance de l'entreprise.

Renforcer les enjeux spécifiques auxquels celle-ci doit faire face.

Adopter une conduite conforme aux principes et aux règles de la morale, respecte les lois, les règlements, les politiques en vigueur et le code d'éthique et agit avec honnêteté et loyauté et dans l'intérêt de l'Ordre.

Surveiller la gestion

Evaluer les risques

Assurer la veille réglementaire

Participer aux assemblées générales

Rendre compte à la COBAC des faits positifs ou négatifs mais surtout négatifs pouvant nuire à la vie de la microfinance

Etc.

Fait à Douala le

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION